PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2021 ***N° 35.10***
Chrono 15053

Rapporteur ***: Monsieur Marc CONCAS***

Service ***:*** **DRP - Direction administrative et financière**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Convention de groupement de commandes pour le lancement d'un accord-cadre répondant à des besoins communs avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice - Lot unique : fourniture et livraison de consommables à usage unique (vaisselle et accessoires).**

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-3-11, L.2121-29 à L.2121-34, L.2122-21,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8 relatifs aux groupements de commandes et les articles R.2124 et R.2161-1 relatifs aux appels d'offres ouverts,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la délibération n° 0.6 du 14 décembre 2020 portant Programme « Nice zéro plastique » s'engageant notamment « à proscrire à terme l'utilisation du plastique à usage unique par le biais de la modification des clauses des marchés publics contractés par la Ville de Nice […] »,

Considérant l'intérêt pour la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice d'harmoniser et de simplifier les commandes,

Considérant les économies susceptibles d'être réalisées par la création de groupements de commandes,

Considérant que l'augmentation du montant des marchés est susceptible d'améliorer leur attractivité,

Considérant les besoins similaires de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice en matière de consommables à usage unique (vaisselle et accessoires),

Considérant l'intérêt d'associer contractuellement la Ville de Nice, la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice avec une convention constitutive de groupement de commande qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne le coordonnateur et définit ses attributions,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2021 ***N° 35.10***
Chrono 15053

Rapporteur ***: Monsieur Marc CONCAS***

Service ***:*** **DRP - Direction administrative et financière**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Convention de groupement de commandes pour le lancement d'un accord-cadre répondant à des besoins communs avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice - Lot unique : fourniture et livraison de consommables à usage unique (vaisselle et accessoires).**

Considérant que chaque membre du groupement signe avec l'entreprise titulaire un marché à hauteur de ses propres besoins,

Considérant le recensement des besoins mené auprès de chaque membre des groupements, les montants estimatifs globaux sont répartis comme suit :

Lot unique : Fourniture et livraison de consommables à usage unique (vaisselle et accessoires)

	Montants Minimum annuels	Montants Maximum annuels
Ville de Nice	15 000 € HT	120 000 € HT
Métropole Nice Côte d'Azur	Sans minimum	30 000 € HT
CCAS	15 000 € HT	60 000 € HT

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes précitée avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

1. **approuver la création du groupement de commandes avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice en vue de lancer l'accord-cadre ci-après indiqué :**

   - **fourniture et livraison de consommables (vaisselle et accessoires) à usage unique pour les besoins de la ville de Nice, de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice,**

2. **approuver le choix de la Ville de Nice comme coordonnateur du groupement de commandes de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de consommables à usage unique (vaisselle et accessoires),**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 octobre 2021 ***N° 35.10***
Chrono 15053

Rapporteur ***: Monsieur Marc CONCAS***

Service ***:*** **DRP - Direction administrative et financière**

Commission : ***3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE***

Objet : **Convention de groupement de commandes pour le lancement d'un accord-cadre répondant à des besoins communs avec la Métropole Nice Côte d'Azur et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice - Lot unique : fourniture et livraison de consommables à usage unique (vaisselle et accessoires).**

---

3. **autoriser, conformément à l'article L.2113-8 du code la commande publique, la passation du marché au profit des membres des groupements pour les besoins susmentionnés,**

4. **autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**

5. **approuver le choix de la ville de Nice comme coordonnateur chargé de mener la procédure de passation du marché au nom et pour le compte de la Métropole Nice Côte d'Azur et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice pour le groupement de commandes objet de la délibération.**

Mesdames Sylvie BONALDI, Maty DIOUF, Pascale FERRALIS, Françoise MONIER, Geneviève POZZO DI BORGO, Jennifer SALLES-BARBOSA, messieurs Hervé CAËL et Jacques DEJEANDILE ne prennent pas part au vote